

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Vérifier au prononcé

**71^{ème} Session du Comité Exécutif du Programme du HCR
(05 au 09 octobre 2020)**

Débat Général

Déclaration du Royaume du Maroc

**Prononcée par
Son Excellence Monsieur Omar ZNIBER
Ambassadeur Représentant Permanent**

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

La délégation du Royaume du Maroc remercie le Haut Commissaire, M. Filippo GRANDI, pour son rapport circonstancié et exhaustif, ainsi que pour son constant engagement pour la protection des réfugiés et la recherche des solutions adaptées et durables.

Je tiens à saluer également l'ensemble du personnel du HCR, constamment mobilisé de par le monde, en usant des méthodes innovantes de travail, malgré des circonstances le plus souvent difficiles.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut Commissaire,**

Durant ses 70 ans d'existence, le HCR a démontré son utilité et son importance, en apportant aide et soutien aux populations réfugiées et déplacées dans le monde, y compris récemment à la suite de la propagation de la pandémie du COVID-19.

La pandémie du COVID-19 est un double fardeau en temps de crise humanitaire. Ses impacts sanitaires et socio-économiques touchent particulièrement les personnes vulnérables comme les réfugiés. Néanmoins, cette pandémie nécessite un esprit de solidarité et de partage des responsabilités. Ses conséquences sont dramatiques et remettent en cause les efforts consentis, de par le monde, pour sortir des populations entières de la pauvreté et de la vulnérabilité, qui conduisent malheureusement souvent à l'asile et au déplacement.

Ma délégation saisit, à nouveau, cette occasion pour se féliciter de l'appel du Secrétaire Général, M. António Guterres, pour la cessation des hostilités, de par le monde, et d'accorder la priorité à la lutte contre les conséquences gravissimes de la pandémie.

C'est dans cet esprit que Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a lancé une initiative pragmatique, orientée vers l'action pour soutenir les efforts de lutte contre la pandémie en Afrique. Cette initiative a donné lieu à l'acheminement de l'aide médicale et de l'assistance humanitaire à de nombreux pays africains frères et amis, appartenant à toutes les sous-régions du continent.

L'action de solidarité du Royaume du Maroc a récemment concerné les populations touchées par la tragique explosion dans le port de Beyrouth, à travers l'envoi urgent de 17 avions cargo humanitaires au Liban, transportant plus de 400 tonnes de médicaments et produits alimentaires, ainsi que le déploiement d'un hôpital militaire de campagne pour fournir des soins médicaux aux populations sinistrées par ce drame.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut Commissaire,**

Au cours des 70 dernières années, l'enregistrement des personnes déplacées s'est révélé vital pour la protection, et il restera au cœur du mandat du HCR, en termes de besoins et des cibles, pour un impact certain sur les populations réellement concernées.

Le HCR est donc appelé à élargir et à améliorer son programme d'enregistrement et de gestion de l'identité des personnes relevant de sa compétence, conformément à l'un des engagements clés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 « ne laisser personne pour compte ».

En tant qu'approche à long terme pour assurer la protection et les solutions aux personnes relevant de sa compétence, ma délégation invite le HCR à renforcer ses liens avec les initiatives de développement et de consolidation de la paix. Dans ce contexte, les ODD constituent une base solide pour l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans la planification du développement économique.

Le HCR est aussi invité à redoubler d'efforts pour élargir la base des donateurs, conformément au principe du partage de la charge et des responsabilités, et à continuer d'explorer des moyens novateurs de mobilisation des ressources, afin de mobiliser des fonds supplémentaires.

Au niveau national, ma délégation tient à souligner que l'interaction entre le HCR, à travers son bureau à Rabat, et les autorités marocaines compétentes a conduit à des résultats positifs en termes de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris un accès complet à la santé et l'éducation, ainsi qu'un large éventail d'opportunités de formation professionnelle, de travail indépendant et d'accès au marché du travail.

En fondant sa réponse du COVID-19 sur une approche inclusive et fondamentalement humaine, le Maroc a mené conjointement avec le HCR deux initiatives importantes pour traduire ce principe en actes concrets, à savoir : l'évaluation globale de l'impact socio-économique du COVID-19 sur les réfugiés ; et l'accord de partenariat conclu avec le Conseil national de l'ordre des médecins, en vue de faciliter l'accès aux soins spéciaux de santé pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Ces deux initiatives s'inscrivent dans l'approche multipartite et de partenariat, préconisée par le Pacte mondial sur les réfugiés, et réitérée en décembre 2019 au Forum mondial sur les réfugiés à Genève.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut Commissaire,**

Le retour librement consenti des réfugiés reste non seulement la solution durable la plus appropriée au drame des situations prolongées, mais aussi la pierre angulaire du dispositif international de protection des réfugiés, en l'absence de leur intégration sur place ou de leur réinstallation dans un pays tiers.

En partant de ce principe, le Royaume du Maroc réitère son appel au retour librement consenti dans la sécurité et la dignité, en accord avec les pays d'origine, en tant que solution de choix, durable et importante, pour les millions de réfugiés, en particulier ceux qui rêvent de rentrer un jour chez eux.

Ma délégation reste particulièrement préoccupée par la situation dans les camps de Tindouf et la persistance du pays hôte à s'opposer au consensus international sur la nécessité de dissocier les questions humanitaires aux considérations politiques.

Le Maroc exprime sa grave préoccupation au sujet de la dévolution par le pays hôte de ses compétences à un acteur non étatique et séparatiste sur son territoire, et dénonce la militarisation des camps de Tindouf, en violation des conclusions de ce Comité stipulant que les Etats hôtes assument la responsabilité de veiller au caractère civil et humanitaire de l'asile.

S'agissant du nombre des populations retenues dans les camps de Tindouf, la seule certitude qui devrait être établie et celle qui découlera du recensement formel de ces populations selon les critères et les normes établis par le HCR, et par sa longue expérience et pratique dans ce domaine.